



AGRI SERVICES

Prestations de services aux agriculteurs et développement rural

Des gisements d'emplois en milieu ordinaire pour des personnes handicapées

AGRI SERVICES organise la délivrance de services aux agriculteurs avec du personnel compétent et autonome, préalablement formé aux techniques de l'exploitant agricole.

● Organiser et créer des emplois annualisés

Un peu partout en France, l'agriculture, comme la restauration et le bâtiment, souffre d'un déficit récurrent de main d'œuvre saisonnière ou temporaire.

Notre département rencontre ces mêmes problématiques. Pourtant, en structurant les différentes activités sur un territoire, de la taille des arbres fruitiers à celle de la vigne en passant par les plantations, les récoltes et le conditionnement, et en les organisant, il est possible de construire des emplois annualisés.

Au besoin, pour assurer la continuité de l'activité, et fournir des ressources complémentaires à la structure, ces prestations auprès des agriculteurs locaux peuvent être complétées par des travaux d'entretien de jardins et d'espaces verts chez des particuliers, ou des collectivités locales, par exemple.

● Objectif

Il s'agit donc de créer une structure, économiquement viable, adaptée aux besoins locaux insuffisamment ou pas satisfaits, avec des emplois pérennes, au travers d'une entreprise prestataire de services. L'objectif de cette structure est de garantir aux donneurs d'ordre des réponses appropriées de main d'œuvre en termes de compétences, de qualité et de fidélisation.

● Initier une démarche participative

L'autre enjeu au cœur de ce projet est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes handicapées volontaires, en les associant le plus en amont possible.

Associés dès le départ à la création de l'activité, puis à son développement, les salariés participent également à l'élaboration des modules de formation initiale et continue.

● Les différentes phases de la construction du projet

- Mobilisation des acteurs locaux pour construire le nécessaire partenariat, socle de l'action
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur les besoins de main d'œuvre saisonniers et/ou temporaires et les possibilités de création d'emplois annualisés
- Repérage des publics visés et choix de l'organisme de formation
- Mise au point des modalités d'accompagnement
- Détermination du statut juridique de l'entreprise et élaboration des modes de gouvernance
- Réalisation d'un tour de table pour formaliser les engagements des différents acteurs
- Création de la structure : recrutement de l'encadrement et des stagiaires - futurs salariés
- Lancement des actions de formation avec une partie en alternance dans les entreprises.
- Mise en production